

Délibération du Syndicat Intercommunal Loos-Haubourdin
Séance du 29 septembre 2022 à 8 H 30

Délibération n° 2022-09-29-01

Conseillers en exercice	Présents	Excusé	Absent
8	7	1	0

Transfert de crédits N°1

Monsieur le Président expose ce qui suit:

En raison des réajustements comptables, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits.

Monsieur le Président propose d'abonder les comptes suivants :

Opérations réelles et d'ordre :

En investissement :

En dépense :

21318-Ch 21 (Autres bâtiments publics): 153 000 €

En recette :

Ch 021 (Virement de la section de fonctionnement) : 153 000 €

En fonctionnement :

En dépense :

Ch 022 (Dépenses imprévues) : - 153 000 €

Ch 023 (Virement à la section d'investissement) : 153 000 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
CREDITE ET DEBITE les comptes concernés

Adoptée à l'unanimité

Date d'envoi et de réception en préfecture : 20/10/2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/10/2022

Pour extrait conforme
Le Président
Pierre BEHARELLE